

Objet : nouvelle délégation de service public pour le transport maritime vers les îles du Morbihan à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015. Demande de renégociation de certains tarifs.

Madame la Ministre ,

Nous avons l'honneur de vous faire parvenir la copie d'un courrier adressé au Président du Conseil Général du Morbihan, Monsieur Goulard, lui demandant une négociation sur certains tarifs de la nouvelle DSP pour le transport maritime vers les îles du Morbihan, attribuée à la Compagnie Océane (filiale de Véolia) à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2015.

L'attribution de la délégation à la Compagnie Océane a été votée par la majorité du Conseil Général, le 18 novembre 2014, l'ensemble du groupe de gauche ayant voté contre. Le contrat signé se trouve encore en préfecture pour un contrôle de légalité.

A ce propos, vous avez bien voulu recevoir au mois d'octobre dernier les quatre maires des communes de Belle-Ile-en-Mer, très inquiets **des choix tarifaires de l'unique** candidat à la délégation de service public pour le transport maritime vers les îles du Morbihan : la Compagnie Océane (filiale de Véolia) qui jouit donc de fait d'un monopole total. Les négociations avec le Président du Conseil Général, Monsieur Goulard, en présence du Président de la Compagnie Océane, M. Gerbeno, n'ont pas abouti sur l'essentiel des demandes légitimes formulées par les élus (tarifs des transports de marchandises et tarifs des résidents secondaires).

Devant ce refus d'entendre les élus, le Rassemblement Insulaire pour le Transport Maritime (R.I.T.M.) \* association loi 1901 créée en 2006 pour regrouper en une seule structure beaucoup d'associations bellilloises représentant une fraction importante de la population, a tenté de rencontrer Monsieur Gerbeno, qui a refusé d'accorder le moindre rendez-vous.

Concernant la procédure d'attribution de la DSP, **nous voulons souligner l'absence non seulement de consultation mais encore d'écoute réelle des élus et des associations** – nous le démontrons dans le courrier ci-joint adressé au Président du Conseil Général. Les demandes des élus, à la suite d'une consultation de toute la population, n'ont pas été prises en compte. La CCSPL n'a joué pratiquement aucun rôle dans la concertation préalable à l'établissement du contrat de délégation de service public.

Concernant les tarifs établis par le délégataire et acceptés par le Conseil Général, **nous estimons extrêmement regrettable la situation créée par la Compagnie Océane pour certaines catégories de population par cette DSP, qui rompt, tant la disparité est grande, l'égalité de traitement entre les usagers d'un service public, à savoir :**

- une hausse purement symbolique pour les visiteurs, qui permet à la Compagnie d'accueillir un maximum de passagers pour son plus grand profit. Or, pour Belle-Ile, l'apport économique de cette catégorie est très faible en regard des conséquences de la surfréquentation quotidienne au niveau des infrastructures et de la protection de son environnement fragile.

- et, en « compensation », une progression des tarifs véhicules de 78% à 237% pour une certaine catégorie d'insulaire, propriétaires de résidences à Belle-Ile, population contrainte d'utiliser ce service public sans concurrence, pour se rendre chez elle plusieurs fois par an. Ignorés par la Compagnie, ces résidents intermittents se voient imposer cette augmentation exorbitante au même titre que tous les « non-insulaires ». Nous considérons comme anormal qu'ils soient pénalisés financièrement alors qu'ils participent au financement de la compagnie Océane en acquittant les impôts locaux, qu'ils paient les redevances, les abonnements divers et apportent un soutien précieux à l'économie locale ; l'artisanat et le commerce notamment leur sont largement redevables de leur activité (L'INSEE en 2011 recense 3657 résidences secondaires et logements occasionnels contre 2504 résidences principales).

Contrairement à ce qu'affirmait le Président du Conseil Général, M. Goulard, dans la presse, cette catégorie d'usagers du service public n'est pas constituée que de « nantis ». La majorité des résidents intermittents sont établis dans l'île depuis fort longtemps – certains même constituent une deuxième génération. Ils sont manifestement victimes d'un calcul économique simpliste du délégataire qui consiste à compenser la hausse modérée des tarifs des autres catégories par une augmentation brutale de ceux qui leur sont appliqués, à son profit, mais au détriment de l'économie de l'île.

**Il y a là une discrimination qui nécessiterait un examen approfondi.**

C'est pourquoi nous avons l'honneur de vous demander de bien vouloir susciter une véritable concertation sur certains aspects tarifaires de la nouvelle DSP, afin que soient apportées à celle-ci sous forme d'avenants au contrat, les modifications légitimement souhaitées.

Nous vous prions d'agréer, Madame la Ministre, l'expression de notre haute considération.